



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Modification des tarifs du bar

N°2026_109

Date d'affichage de la liste des délibérations : **6 octobre 2026**

Date de transmission en Préfecture : **6 octobre 2026**

Date de mise en ligne : **6 octobre 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **22 septembre 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Lionel CATRAIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI) - Jean PETIT (à Agnès BÉRAL) - Carole COGNARD (à Nadine CARRION) - Marie DELAHAYE (à Claude MARCOLET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

La saison culturelle du Briscope propose aux spectateurs une offre de boissons et de petite restauration notamment des planches les soirs de spectacle.

Par délibérations du 24 janvier 2013, du 13 avril 2022, du 20 septembre 2023 et du 4 mars 2026, le conseil municipal a fixé les prix de vente des produits proposés au bar. Il est précisé que les prix de ventes sont indiqués toutes taxes comprises.

La commission n°1 « Culture, sport, vie associative et communication » a vu le dossier le 23 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 0 non-participations, délibère pour

- ACCEPTER l'augmentation des tarifs ci-dessous, afin d'ajuster les recettes liées aux ventes de bar à l'augmentation des prix des produits à l'achat :
 - Le verre de jus de fruits à 2,5 € au lieu de 2 €
 - Le verre de bière à 4 € au lieu de 3,5 €
 - La planche « apéritive » pour 1 personne à 15 € au lieu de 13 €
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7018 du budget de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Lionel CATRAIN

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD